A&D ARCHITECTURE
SAS au capital de 10 000 euros,
immatriculée au RCS de CANNES sous le numéro 750 547 150,
dont le siège social est situé 9 ROND POINT DUBOYS D'ANGERS, L'ARMENONVILLE ENTREE 2, 06400 CANNES

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 30 JUIN 2026

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 259 391,03 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « autres réserves » présente un solde positif de 181 921,69 euros.

L'Assemblée générale décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 233 236,00 euros, soit 2 332,36 euros pour chacune des 100 actions composant le capital social.

La mise en paiement interviendra au plus tard le 30 septembre 2026.

Ce dividende sera prélevé à hauteur de 233 236,00 euros sur le résultat de l'exercice.

La somme sera répartie entre les associés de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
Monsieur Pierre-Guillaume MATHERN	51	118 950,36 €	Prélèvement forfaitaire unique
Madame Marine BOUVIER	49	114 285,64 €	Prélèvement forfaitaire unique
TOTAL	100	233 236,00 €	

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 233 236,00 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 31,40 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 18,60 % et le prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires,

divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de chaque associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Enfin, pour le solde de résultat net, soit 26 155,03 euros, il est décidé de l'affecter en totalité au compte « autres réserves ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « autres réserves » présentera un solde créditeur de 208 076,72 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Pierre-Guillaume MATHERN

Signé par Pierre-Guillaume MATHERN
Le 7 oct. 2026

Signed with Universign doc_Movr tx_wwydY0Lqloob

Signed with Universign
doc_Dzlnl
lx_wwyd'Y0l qlocb

conseils

Expertise Comptable
Audit & Conseils

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

SAS A&D ARCHITECTURE

9 Rond-Point Duboys d'Angers
L'Armenonville Entrée 2
06400 CANNES

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	44 075	32 085	11 990	23 322
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions		3 518	(3 518)	
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	194 874	38 933	155 941	121 661
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	838		838	838
	Total de l'actif immobilisé (III)	**239 786**	**74 535**	**165 251**	**145 821**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production	10 000		10 000	58 378
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	5 280		5 280	
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	774 694		774 694	268 781
	Autres créances	113 263		113 263	24 293
	Charges constatées d'avance	58 270		58 270	54 031
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	54 217		54 217	36 762
	Total de l'actif circulant (IV)	**1 015 723**		**1 015 723**	**442 244**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**1 255 509**	**74 535**	**1 180 974**	**588 065**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	838	838
(2) dont créances à moins d'un an	947 064	357 771

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 10 000)	10 000	10 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	181 922	133 032
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**259 391**	**48 889**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**452 313**	**192 922**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	61 667	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**61 667**	
DETTES	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	184 915	146 264
	Emprunts et dettes financières divers (2)	3 001	2 081
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	196 023	108 344
	Dettes fiscales et sociales	278 732	134 287
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 323	4 167
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	**666 994**	**395 144**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**1 180 974**	**588 065**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	259 391,03	48 889,27
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	537 309	248 880
(2)	Dont emprunts participatifs		